

**Séance du 05 décembre 2024**

**Relative à la convention BIODIV'TOUR « du champs à l'assiette »**

**DL20241205SMR05 – COMITÉ SYNDICAL**

Date de la convocation du Comité syndical : 25 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 3

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi cinq décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé au C.C.A.S. de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, membres titulaires, Philippe BOURLIER, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Représentés par pouvoir** : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Philippe BOURLIER, Cédric DE OLIVEIRA membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alain ANCEAU

**Session ordinaire**

### **DÉLIBÉRÉ**

L'Agence Régionale pour la Biodiversité a proposé à la Ville de Fondettes de devenir collectivité-hôte de visites professionnelles du Biodiv'Tour en Centre-Val de Loire, sur le thème «Cantine bio et locale» (projet alimentaire au service de la biodiversité) .

Le Biodiv'Tours est un ensemble de visites professionnelles gratuites à la demande, conçu par l'Agence Régionale de la Biodiversité, en collaboration avec ses membres et partenaires, dans le but de faire se rencontrer les acteurs de la biodiversité sur le terrain et d'être source d'inspiration pour les visiteurs.

Les visites sont gratuites, elles se déroulent sur une demi journée et sont proposées à destination des élu(e)s et des technicien(ne)s. Elles sont réalisées par des élu(e)s, des technicien(ne)s, des partenaires et se déroulent en salle et sur le terrain.

Après publication de l'offre de visite sur le catalogue du Biodiv'Tours, l'ARB recueille les demandes d'inscription via un formulaire en ligne.

Exemple de visites ayant été organisées :

- le 26 mars 2024 : éteindre l'éclairage public à Bourges
- le 4 avril 2024 : du bocage au bois énergie, miser sur la biodiversité
- le 16 mai 2024 : gestion écologique des cimetières à Luisant

Missions de la Ville de Fondettes sur la thématique « cantine bio et locale »:

- Construire le déroulé de la visite en collaboration avec l'ARB,
- Signer une convention avec l'ARB avant les visites : s'engager à assurer l'accueil des visiteurs et l'animation de la visite.
- Se rendre disponible pour l'accueil de groupes de visiteurs.

Missions de l'ARB :

- Co-construire la visite avec la collectivité-hôte
- Organiser les inscriptions aux visites à partir d'une date
- Assumer la communication
- Faire des bilans réguliers de la visite pour adaptation si besoin

Reste à charge des groupes de visiteurs :

- Déplacement et restauration

Calendrier :

- 11 avril : rencontre entre Monsieur le Maire, les élus, les administratifs, Marine CELESTE, animatrice du Portail de la biodiversité et du Biodiv'Tour et Benjamin VIRELY (ARB), animateur du dispositif Territoire Engagé pour la Nature.
- Décembre 2024 : signature d'une convention entre la Ville de Fondettes et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et communication autour de cette nouvelle visite.
- 29 janvier 2025 : visites-tests avec tous les acteurs professionnels de Fondettes qui auront été désignés lors des réunions de travail.
- Printemps ou automne : intégration au catalogue existant et premières visites.

Une convention tripartite entre la ville, le Syndicat Mixte et l'Agence Régionale pour la Biodiversité doit être signée afin de définir les modalités de réalisation et de mise en place des visites du « Biodiv-Tour »

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le dispositif de cet accord ;

**Autorise** Madame la Présidente à signer la convention correspondante.



Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,

*D. Sardo*

Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 037-200022945-20241205-DL20241205SMR05-DE

S<sup>2</sup>LO

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.